



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Obligations Légales de Débroussaillage

Arrêté préfectoral
n°2014316-0054 du 12/11/2014
relatif au débroussaillage
et au maintien en état débroussaillé
des espaces exposés aux risques d'incendies de forêt

Direction départementale des territoires et de la mer 13

Pôle Forêt - JL CASSIGNOL – février 2015



Les textes réglementaires

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Article L134-6
du code forestier

**Obligations légales de
débroussaillement**

Ce que je dois faire



Arrêté préfectoral
des BdR

n° 2013343-0007

09 décembre 2013

Espaces exposés

Où le faire ?



Arrêté préfectoral
des BdR

n° 2014316-0054

12 novembre 2014

**Débroussaillement et
maintien en état
débroussaillé**

Comment le faire ?



Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration

Article L.131.10 du code forestier :

Principe : Opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature

Objectif : dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies

Moyens : par la rupture de la continuité du couvert végétal notamment en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

Principe d'action du débroussaillage

Textes

Définition

Principe

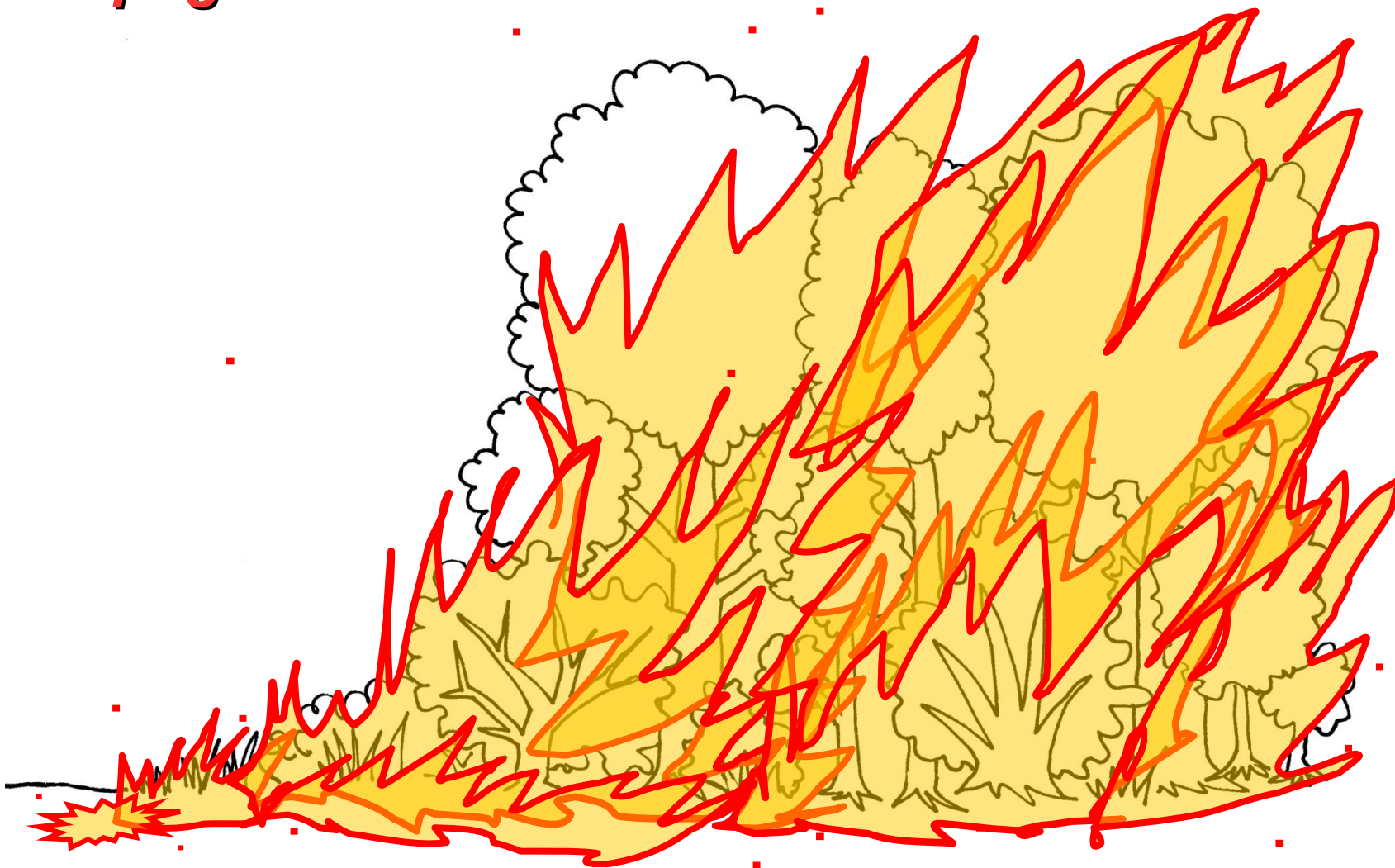
Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration

Propagation d'un incendie de forêt :



Les herbes et broussailles propagent le feu aux cimes des arbres.

Principe d'action du débroussaillage

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



*Protection des personnes, de la forêt et des biens
Intervention des pompiers facilitée*

Où s'applique cette réglementation ?

Textes

Définition

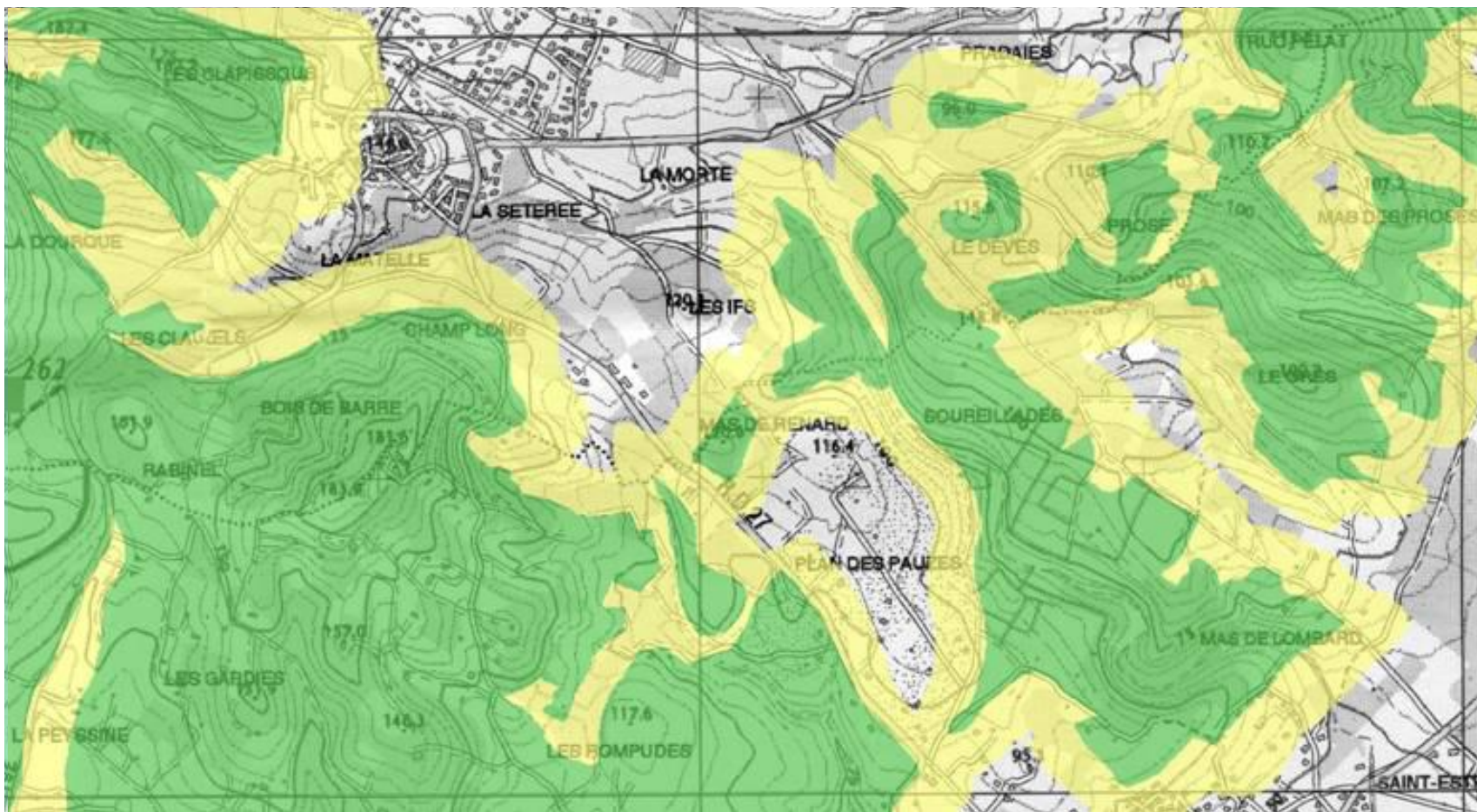
Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Bois, forêts, landes, maquis,
garrigue, plantations et
reboisements



Bande de 200 mètres
autour des zones
exposées

Que doit-on débroussailler ?

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



1- Hors zone urbaine

Débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de toute construction
Y compris sur les fonds voisins

2- En zone urbaine

Débroussaillage sur l'ensemble de la parcelle,
quelle que soit sa superficie,
et même dépourvue de construction



Comment débroussailler ?

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Comment débroussailler ?

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Comment débroussailler ?

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Comment débroussailler ?

Textes

Définition

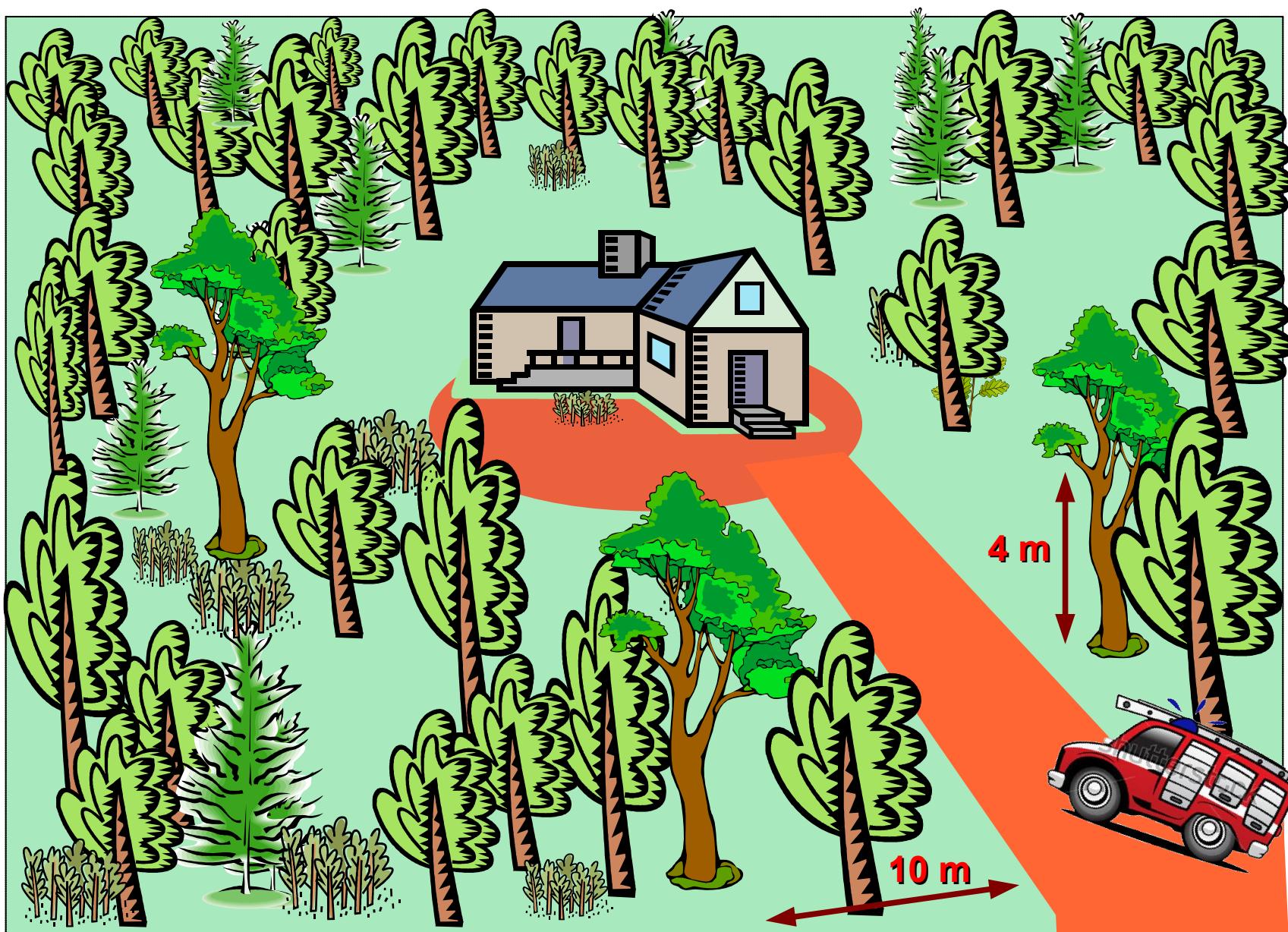
Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Comment débroussailler ?

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration

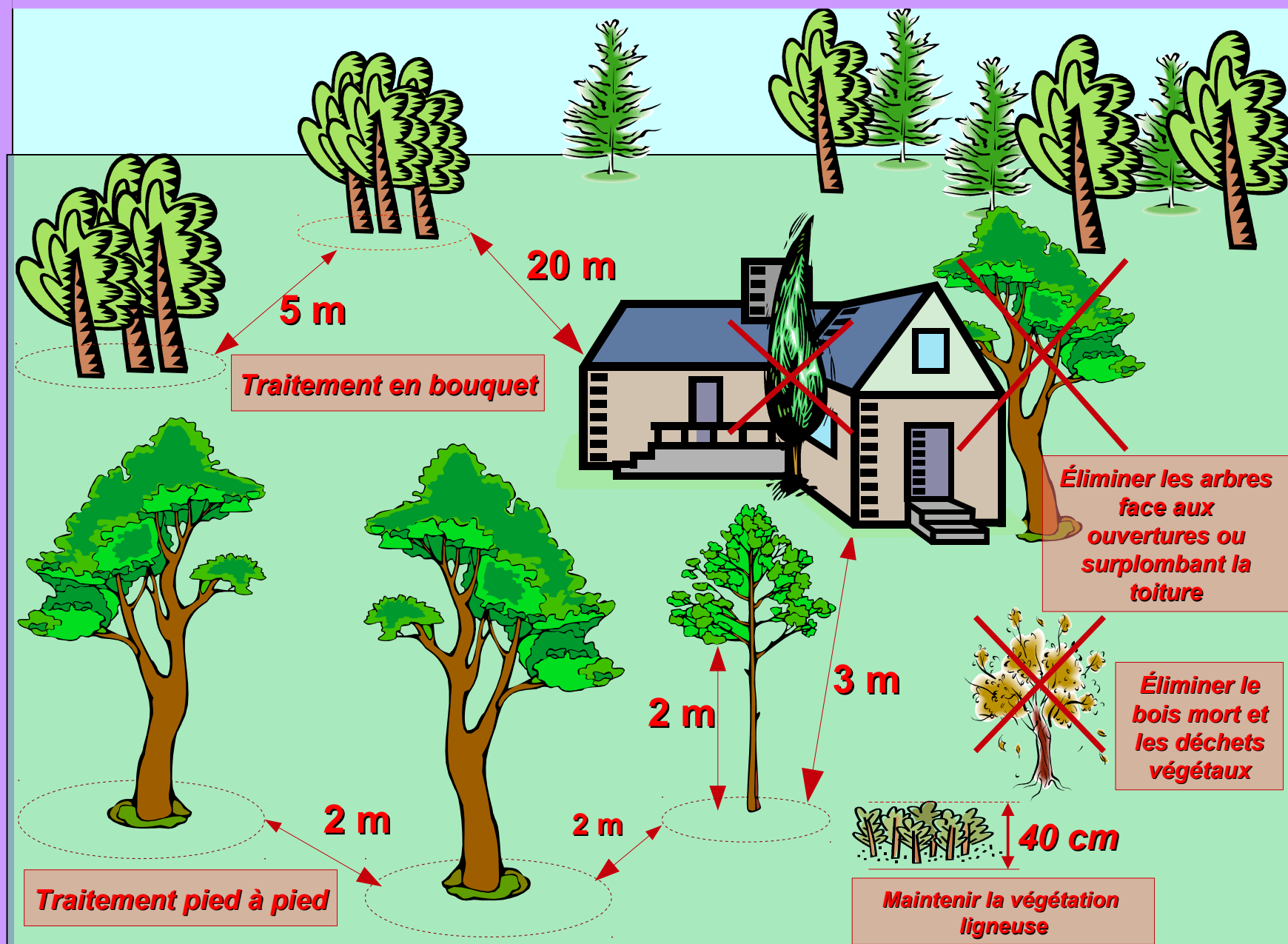


Illustration de l'effet du débroussaillage

Textes

Retour d'expérience du feu du 24 juillet 2010

Châteauneuf-les-Martigues, Carry Le Rouet, Sausset-les-Pins

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration

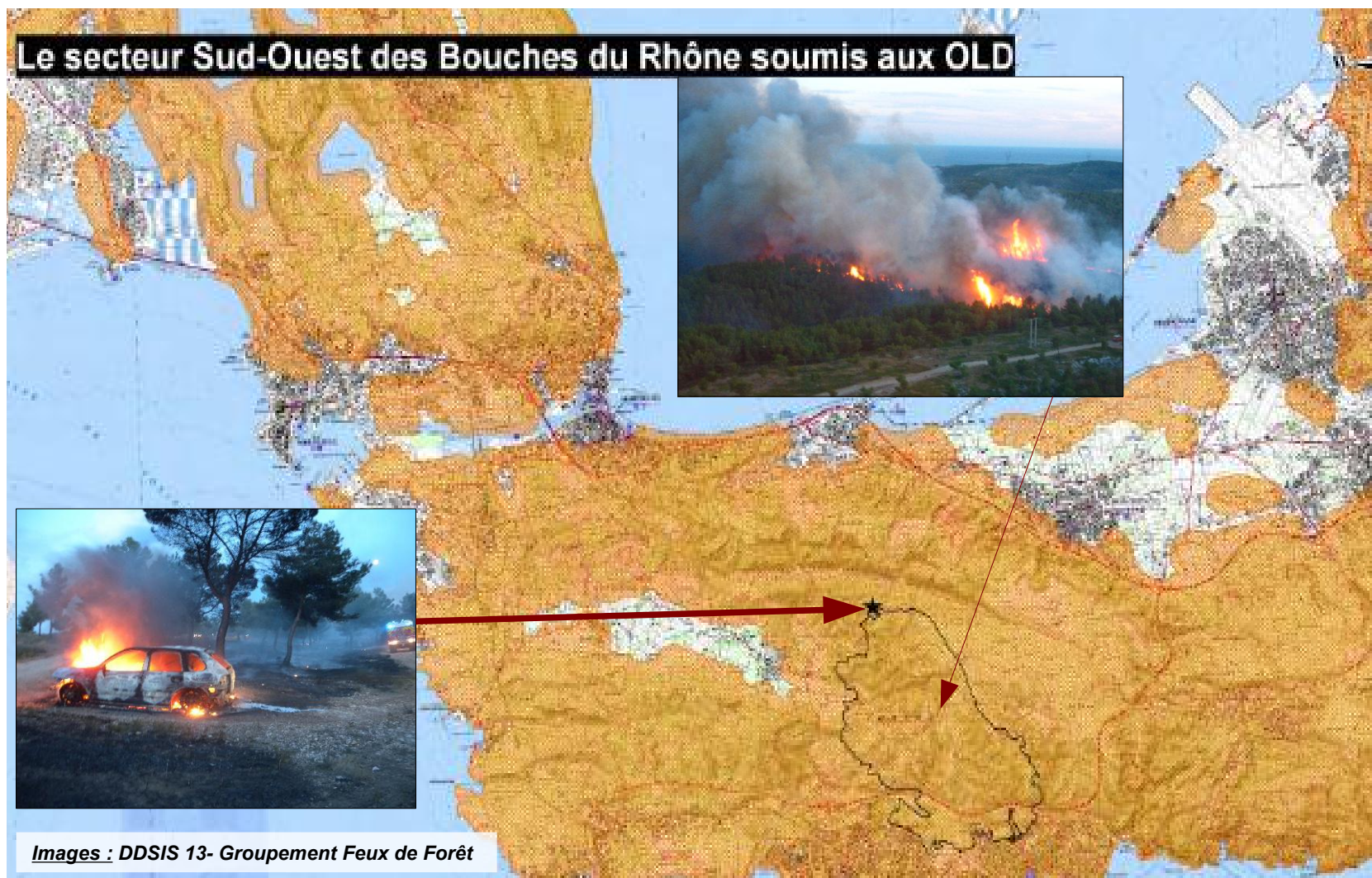


Illustration de l'effet du débroussaillage

Retour d'expérience du feu du 24 juillet 2010

Châteauneuf-les-Martigues, Carry Le Rouet, Sausset-les-Pins

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration

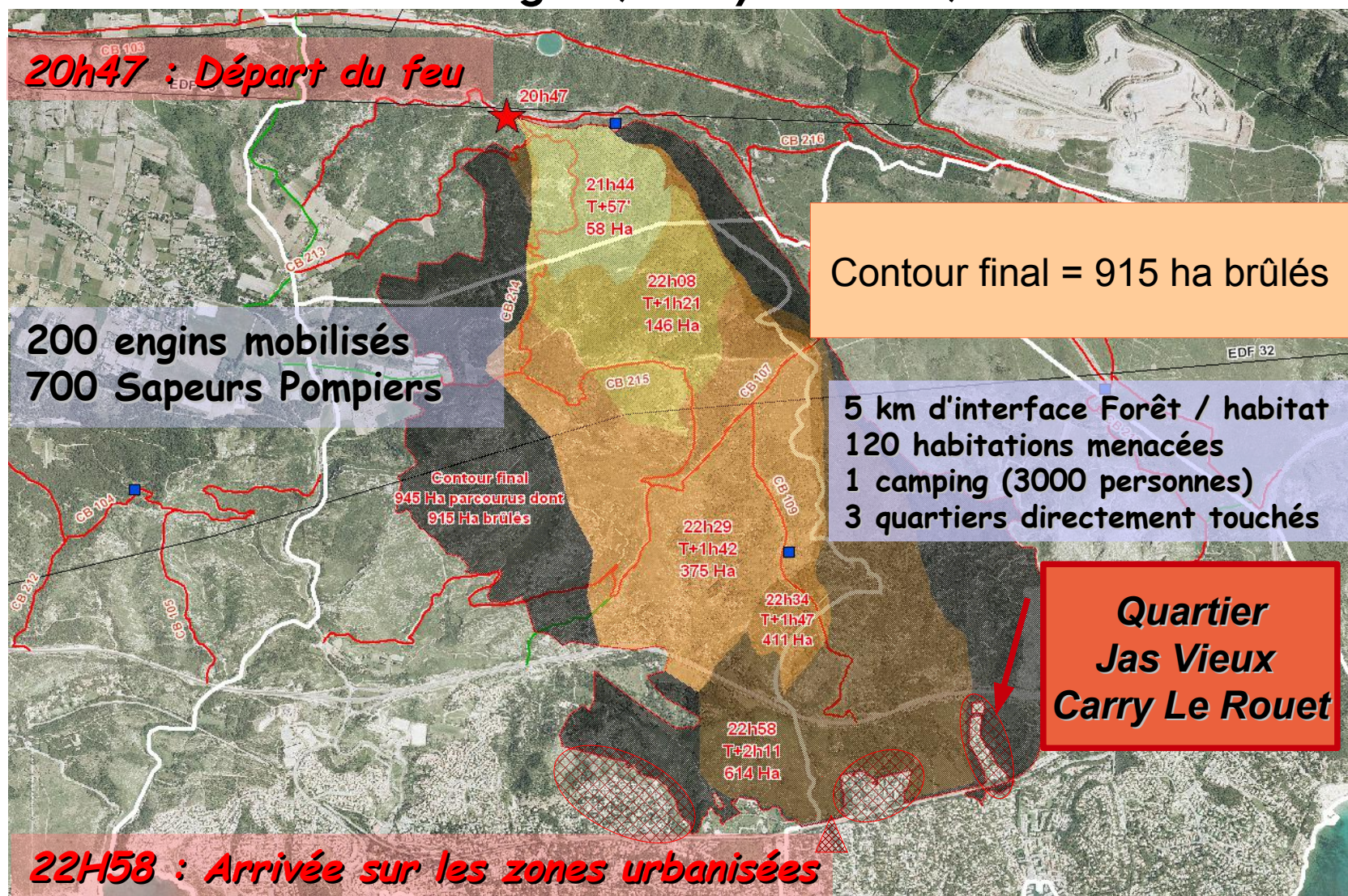


Illustration de l'effet du débroussaillage

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration

Retour d'expérience du feu du 24 juillet 2010 Quartier Jas Vieux - Commune de Carry Le Rouet



Illustration de l'effet du débroussaillage

Textes

Retour d'expérience du feu du 24 juillet 2010
Quartier Jas Vieux - Commune de Carry Le Rouet

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Illustration de l'effet du débroussaillage

Textes

Retour d'expérience du feu du 24 juillet 2010
Quartier Jas Vieux - Commune de Carry Le Rouet

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration

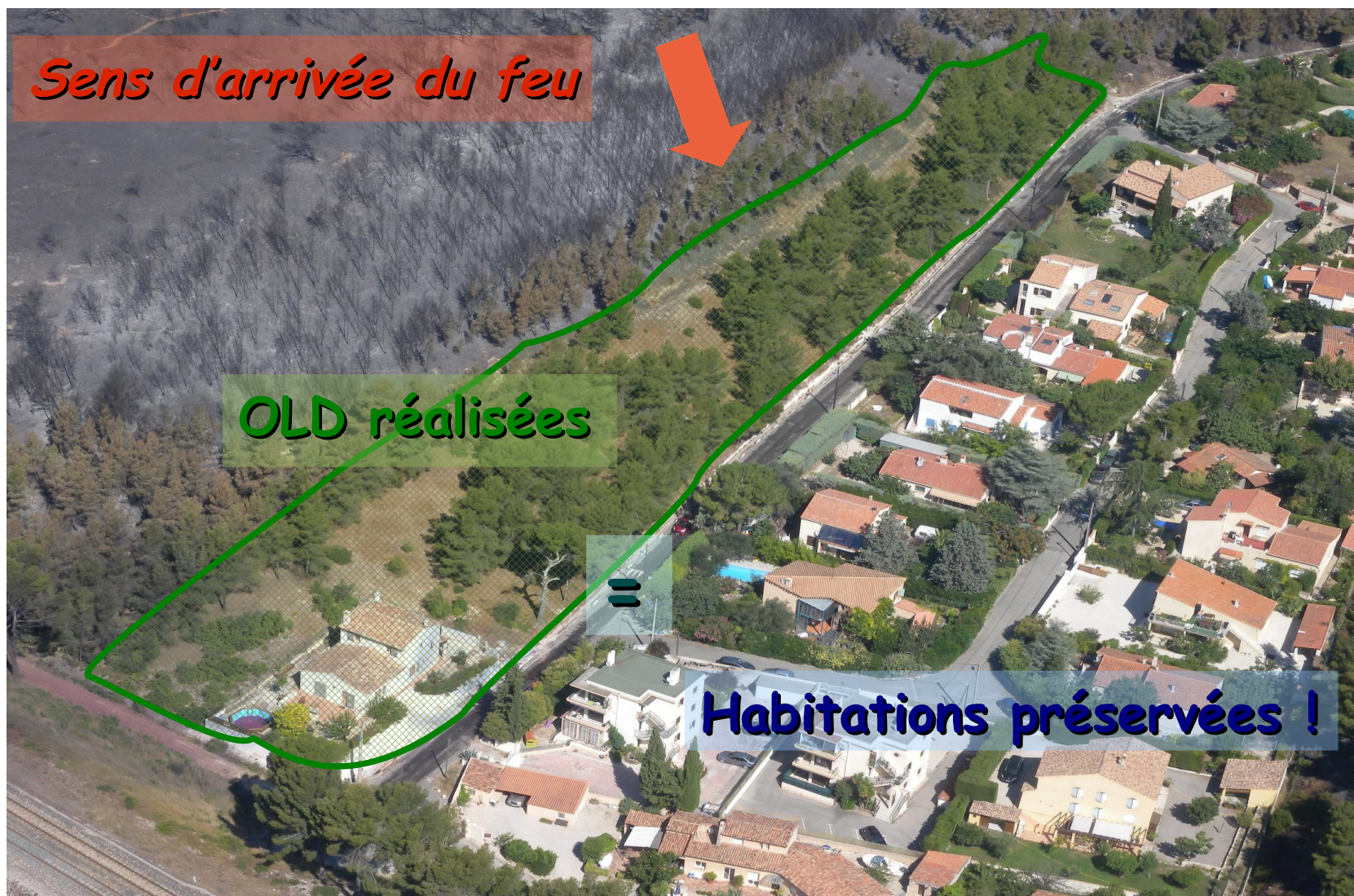


Illustration de l'effet du débroussaillage

Textes

Retour d'expérience du feu du 24 juillet 2010 Quartier Jas Vieux - Commune de Carry Le Rouet

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Illustration de l'effet du débroussaillage

Textes

Retour d'expérience du feu du 24 juillet 2010 Quartier Jas Vieux - Commune de Carry Le Rouet

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Illustration de l'effet du débroussaillage

Textes

**Retour d'expérience du feu du 24 juillet 2010
Quartier Jas Vieux - Commune de Carry Le Rouet**

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Illustration de l'effet du débroussaillage

Textes

**Retour d'expérience du feu du 24 juillet 2010
Quartier Jas Vieux - Commune de Carry Le Rouet**

Définition

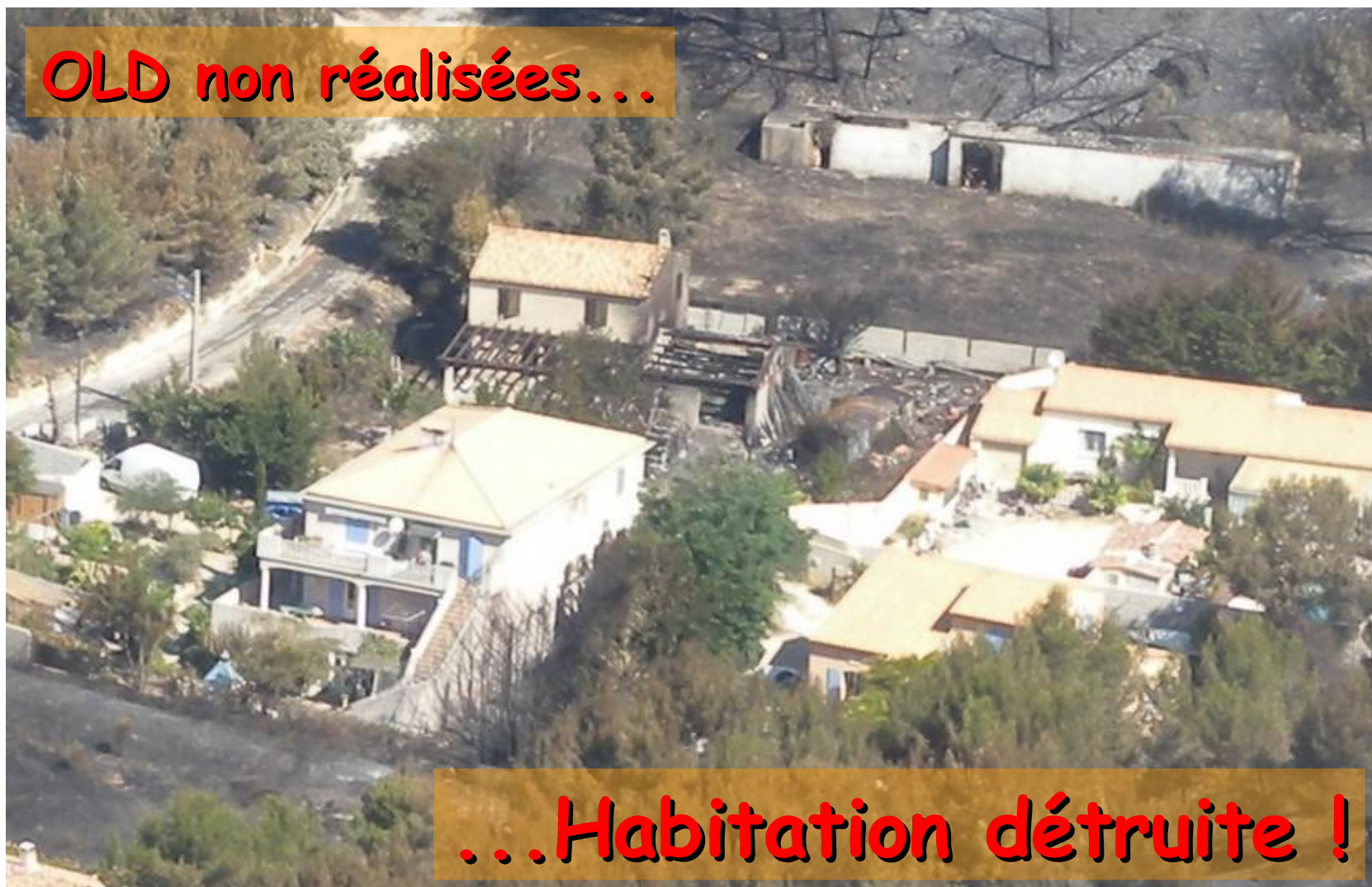
Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Voilà pourquoi le débroussaillage est obligatoire !

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration



Plus de renseignements auprès de votre mairie

Textes

Définition

Principe

Où ?

Quoi ?

Comment ?

Illustration

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- maintenir un espace d'au moins 3 m de distance entre l'extrémité des haies et une habitation ou un boisement ;
- couper et éliminer tous les bois morts et les broussailles ;
- éliminer les végétaux coupés par broyage, compostage, par évacuation en décharge autorisée ou par incinération en respectant la réglementation sur l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts (consulter les règles applicables en mairie).

OLD DANS UN VERSANT

Risque d'incendie
On laisse la forêt gagner jusqu'au bord des maisons : le risque incendie est élevé.

Risque d'érosion du sol et d'éboulements
La bande de 50m est rasée : les sols sont mis à nu et érodés : la boue et les éboulements peuvent arriver dans l'espace habité.

Une intervention mesurée pour un risque minimisé

OLD OBLIGATION LEGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT
Une obligation pour la sécurité des personnes et des biens

Merci de votre attention